

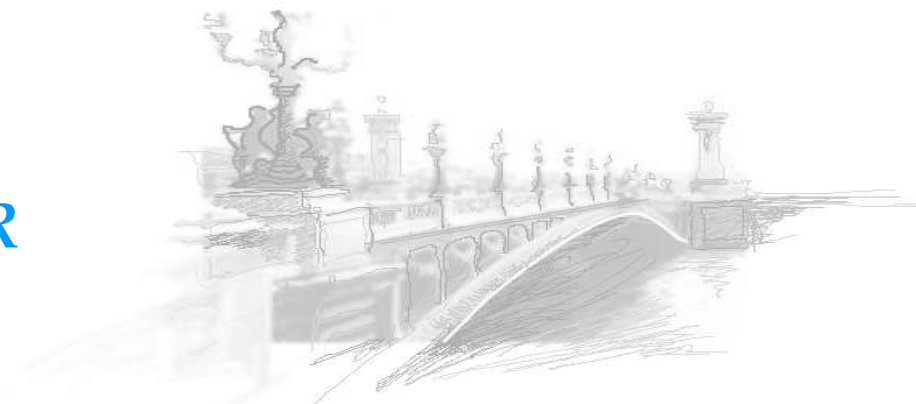


Séance plénière – 26 février 2013

Conseil
d'Orientation
des Retraites

**Projections de taux de remplacement
pour les générations 1950 à 1990
sur la base de cas types**

Secrétariat général du COR



Projections de taux de remplacement sur cas types : la démarche proposée

- Prolongement des projections du COR de décembre 2012
Même horizon (générations 1950 à 1990)
Mêmes hypothèses économiques que le scénario B :
 - Croissance du SMPT de 1,5% par an (après 2020)
 - Taux de chômage de 4,5% (à long terme)
- Approche intermédiaire entre des cas types théoriques et des cas types « représentatifs »
- Carrières simplifiées construites à partir de carrières réelles :
 - Peu de cas types (4 salarié secteur privé + 4 fonction publique d'Etat)
 - Mono-affiliés à carrière continue
 - Carrières stylisées (profil de salaire par âge régulier, peu de transitions...)
- Permet de comprendre les effets des mécanismes, mais ne permet pas de projeter des moyennes par génération

Projections de taux de remplacement sur cas types : la construction des cas types

- 1^{ère} étape : étude statistique de la diversité des carrières
 - Salariés secteur privé (DREES et CNAV, séance d'octobre 2010)
 - Fonction publique d'Etat (SRE, séance de novembre 2012)
- 2^{ème} étape : choix de 4 cas types dans chaque secteur
- 3^{ème} étape : observation de carrières réelles correspondant à chaque cas type (salaire moyen par âge, âge d'entrée...)
 - Salariés secteur privé (voir séances de février et novembre 2012)
 - Fonction publique d'Etat (étude DGAFP, voir document n°5)
- 4^{ème} étape : fixation des paramètres des carrières types
 - Hypothèse de profil de salaire relatif par âge constant au fil des générations (profil par âge observé pour la génération 1950)
 - Fonction publique : âge d'entrée permettant d'obtenir la durée exigée pour le taux plein dès l'âge d'ouverture
- 5^{ème} étape : calcul des résultats (simulations DSS avec OSIRIS)

Les 4 cas types de salariés du secteur privé (mono-affiliés au régime général)

- *Cas type 1* : cadre à carrière continue
- *Cas type 2* : non-cadre à carrière continue
- *Cas type 3* : non cadre à carrière interrompue par du chômage
 - Deux épisodes de chômage indemnisé en milieu et en fin de carrière
 - Durée de chômage évolue au fil des générations, en fonction des évolutions du taux de chômage
- *Cas type 4* : femme avec interruption de carrière pour enfant
 - Une interruption vers 30 ans ouvrant droit à l'AVPF
 - Durée de l'interruption évolue au fil des générations, en fonction du taux d'activité des femmes de 20 à 45 ans

Les 4 cas types d'agents de la fonction publique d'Etat (mono-affiliés au régime de la FPE)

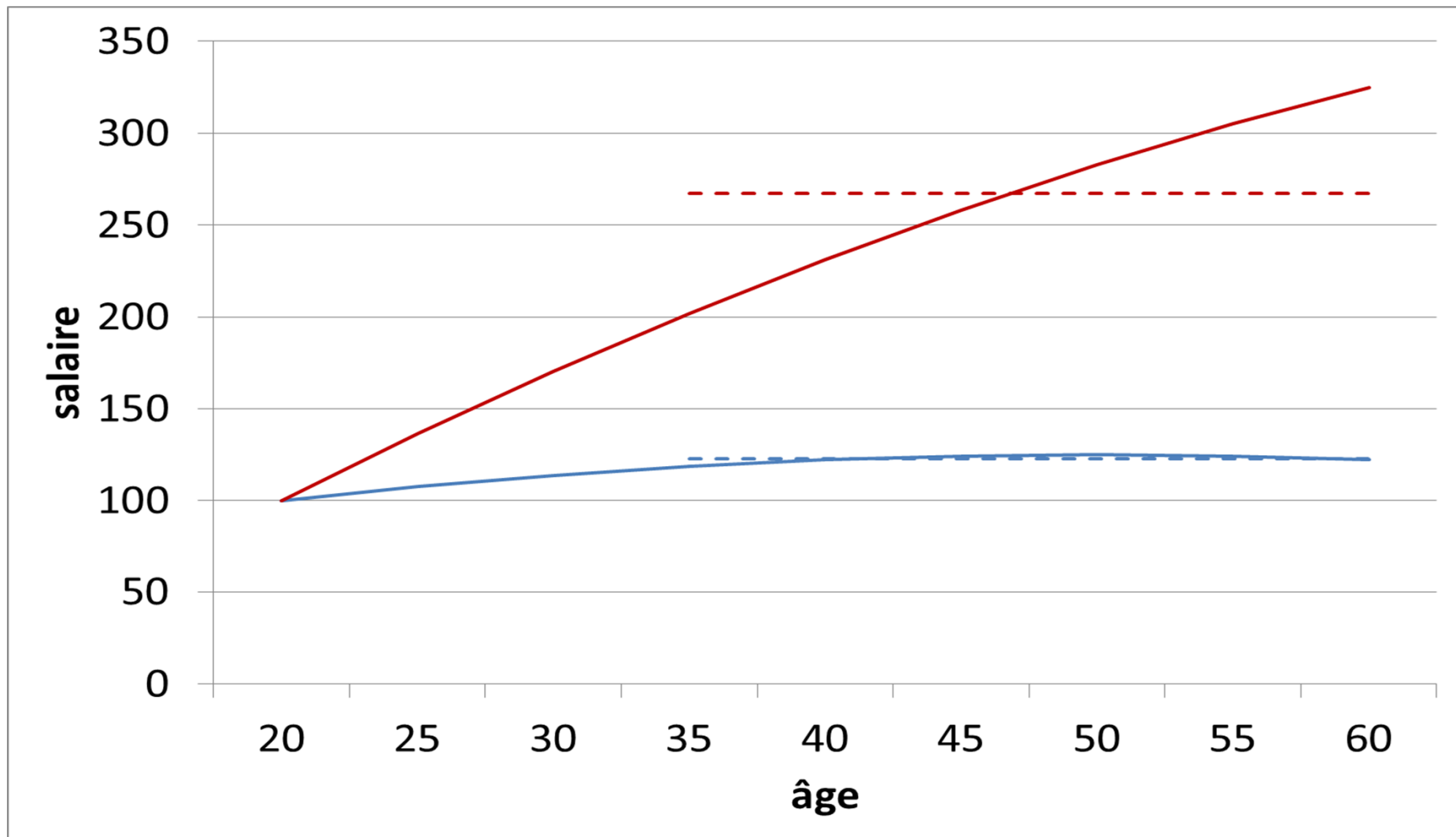
- *Cas type 5* : agent sédentaire de catégorie B
- *Cas type 6* : agent sédentaire de catégorie A à faible taux de prime (professeurs certifiés ou agrégés)
- *Cas type 7* : agent sédentaire de catégorie A+ à taux de prime élevé
- *Cas type 8* : agent actif avec départ possible à 50 ou 52 ans (corps d'encadrement et d'application de la police nationale)
 - Une partie des primes (indemnité de sujétion) est intégrée dans l'assiette de la pension du régime de la fonction publique d'Etat.
 - 5 ans de majorations de durée (bonification du 1/5^e)

Les résultats des cas types

Les résultats des cas types

- En général, taux plein dès l'âge d'ouverture, puis surcote
- Dans le secteur privé :
le taux de remplacement est lié à la pente de la carrière
- Dans la fonction publique :
le taux de remplacement est lié au taux de primes

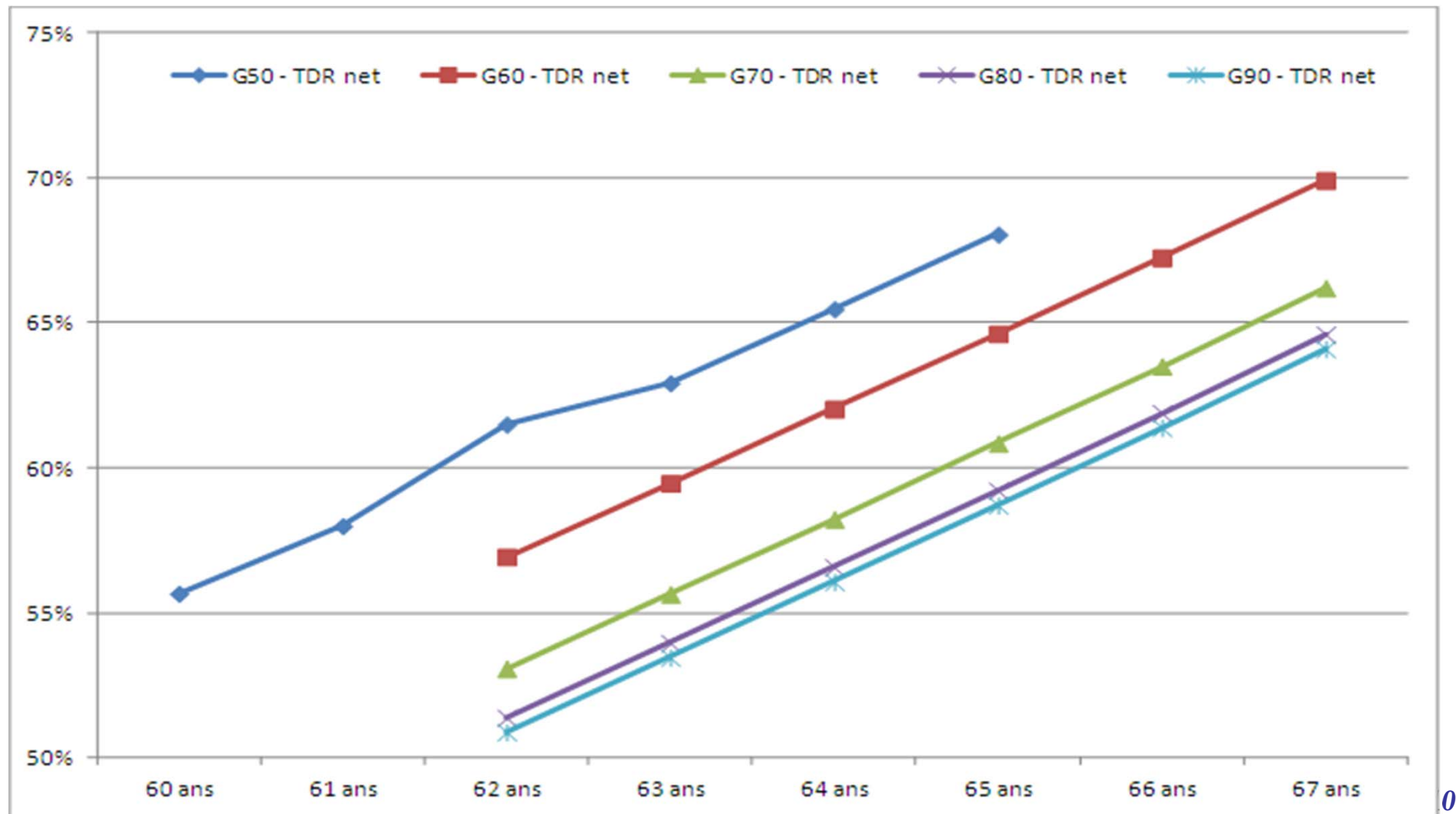
L'effet de la pente de la carrière salariale sur le taux de remplacement



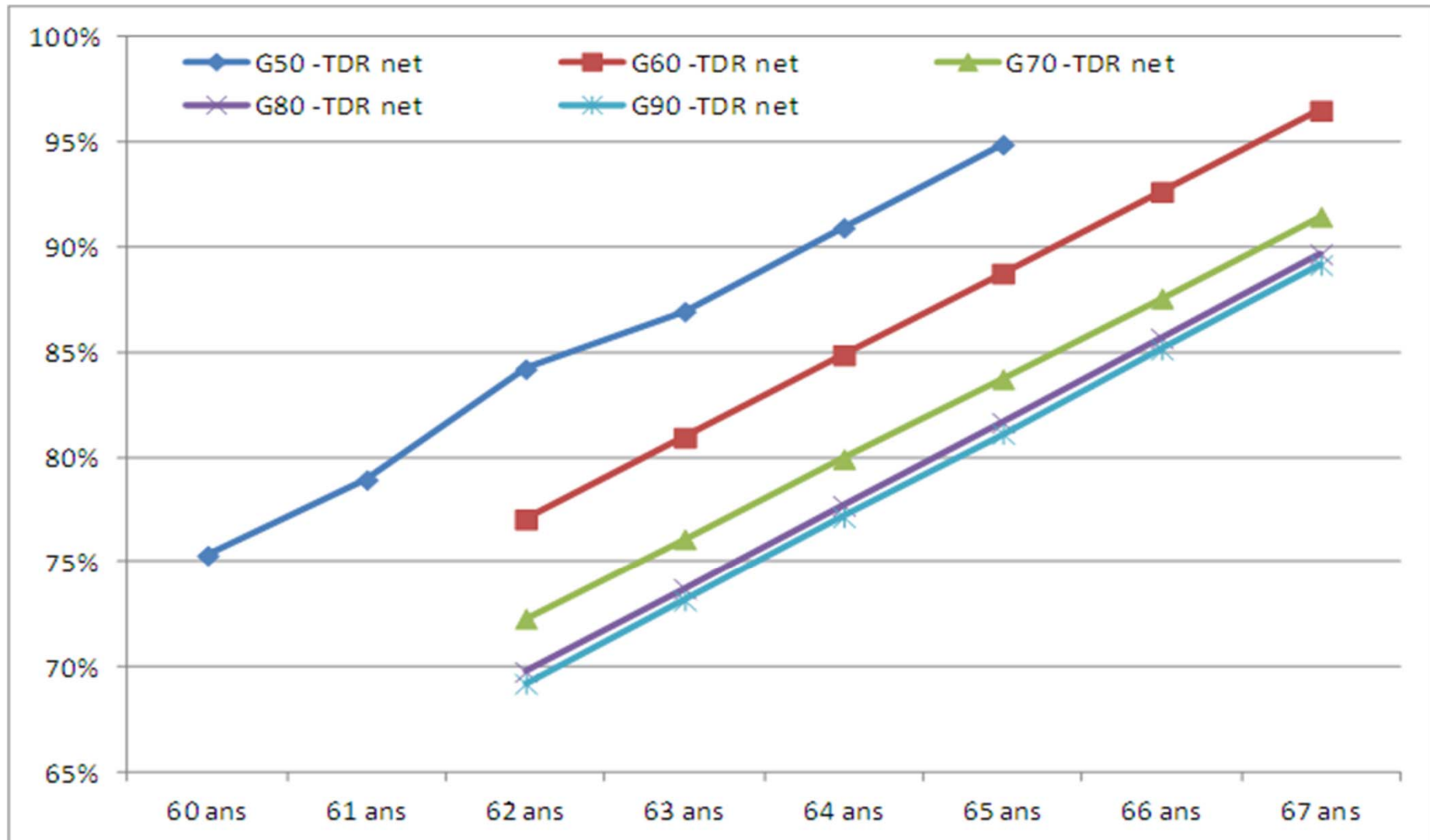
Taux de remplacement net à l'âge d'ouverture des droits (salariés du secteur privé)

Génération	<i>Salaire brut de fin de carrière</i>	1950 (60 ans)	1960 (62 ans)	1970 (62 ans)	1980 (62 ans)	1990 (62 ans)
Cas type 1 (cadre)	2,7*SMPT	56%	57%	53%	51%	51%
Cas type 2 (non-cadre)	0,9*SMPT	75%	77%	72%	70%	69%
Cas type 3 (non-cadre avec chômage)	0,8*SMPT de l'année des 56 ans	83%	90%	72%	74%	82%
Cas type 4 (femme avec interruption)	0,8*SMPT	74%	77%	72%	70%	69%

Taux de remplacement net au fil des générations *Cas type 1 : cadre à carrière continue*

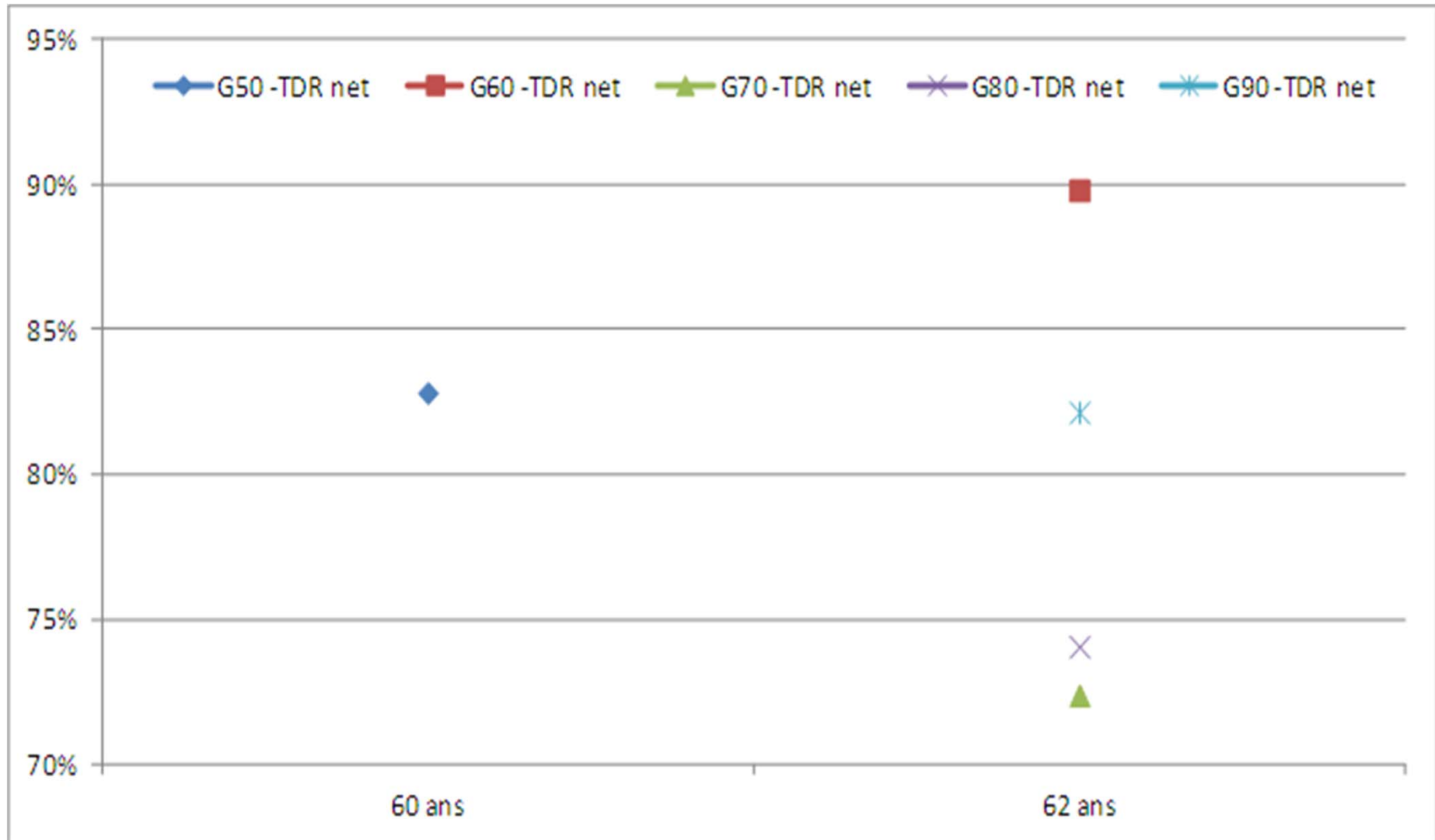


Taux de remplacement net au fil des générations *Cas type 2 : non-cadre à carrière continue*



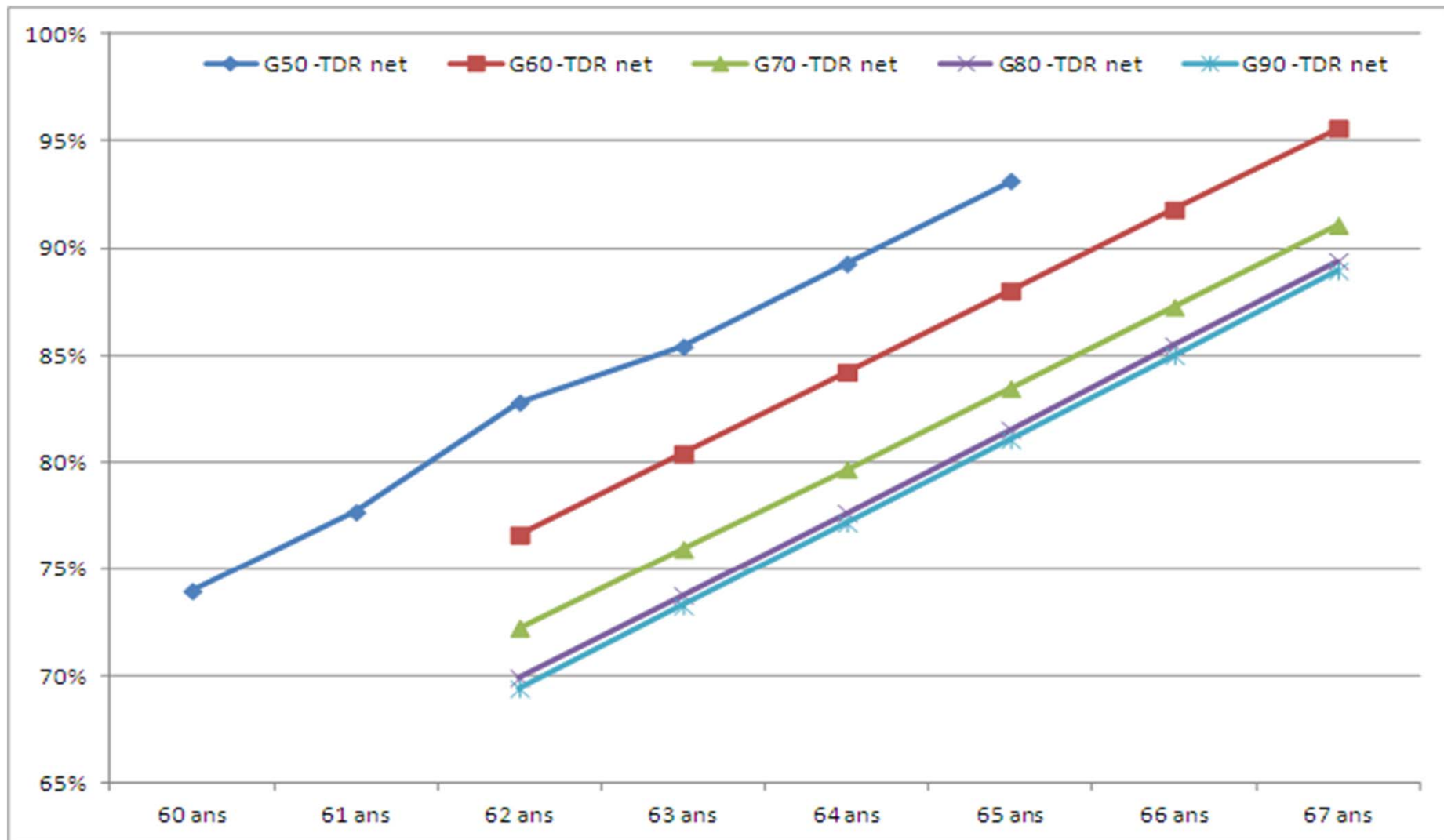
Taux de remplacement net au fil des générations

Cas type 3 : non cadre à carrière interrompue par du chômage

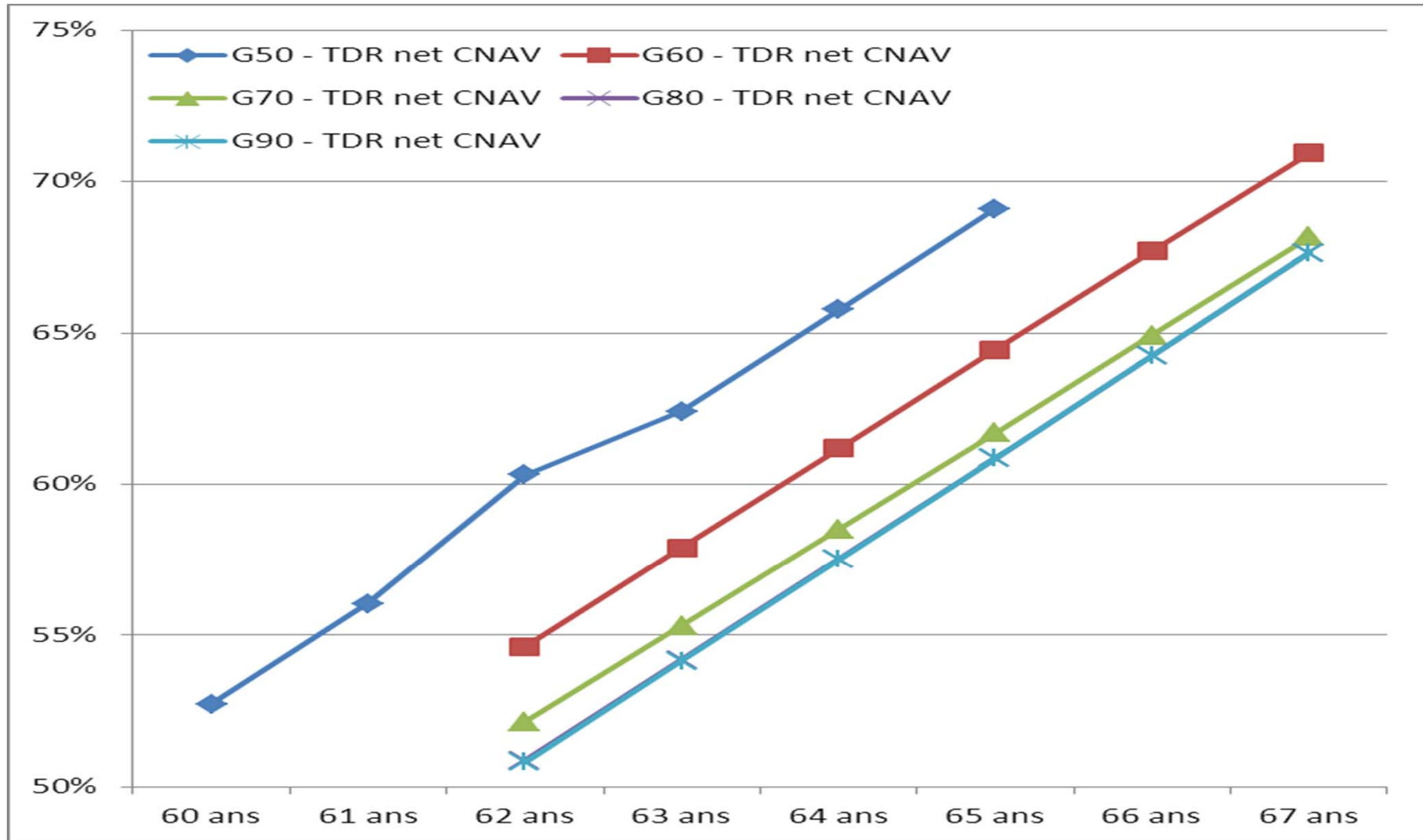


Taux de remplacement net au fil des générations

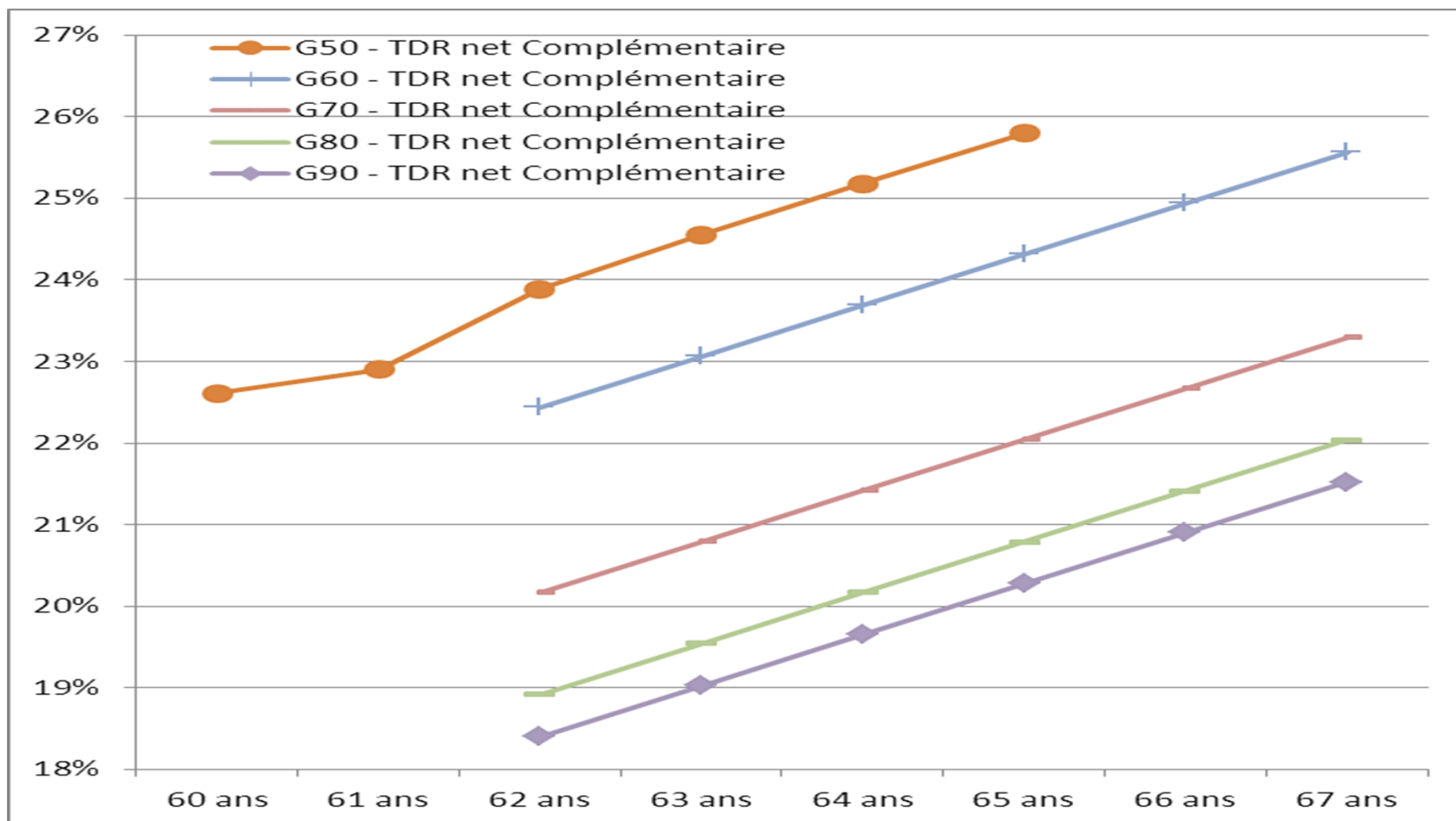
Cas type 4 : femme avec interruption de carrière pour enfant



Taux de remplacement net assuré par le régime de base *Cas type 2 : non-cadre à carrière continue*



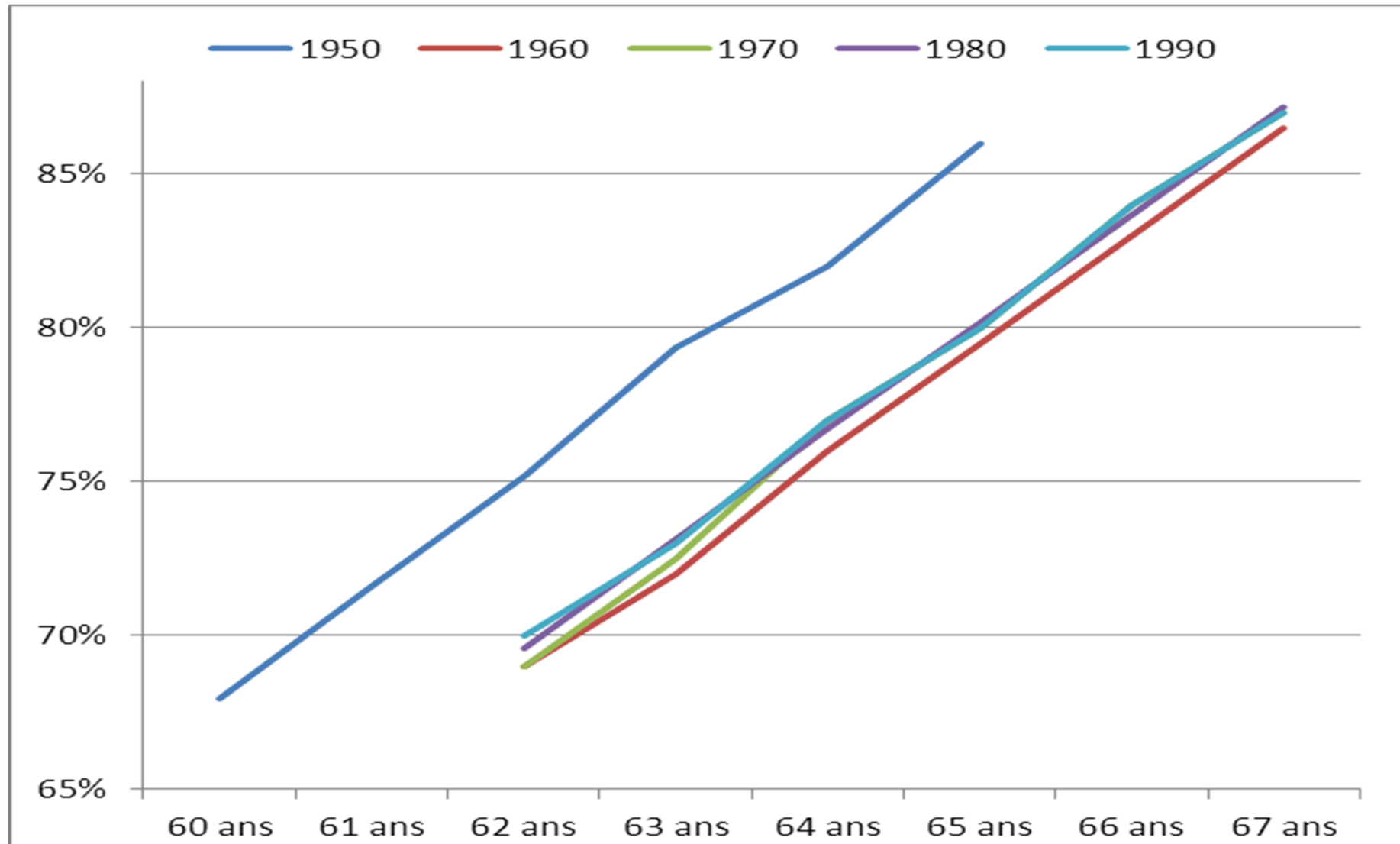
Taux de remplacement net assuré par les régimes complémentaires *Cas type 2 : non-cadre à carrière continue*



Taux de remplacement net à l'âge d'ouverture des droits (agents de la fonction publique d'Etat)

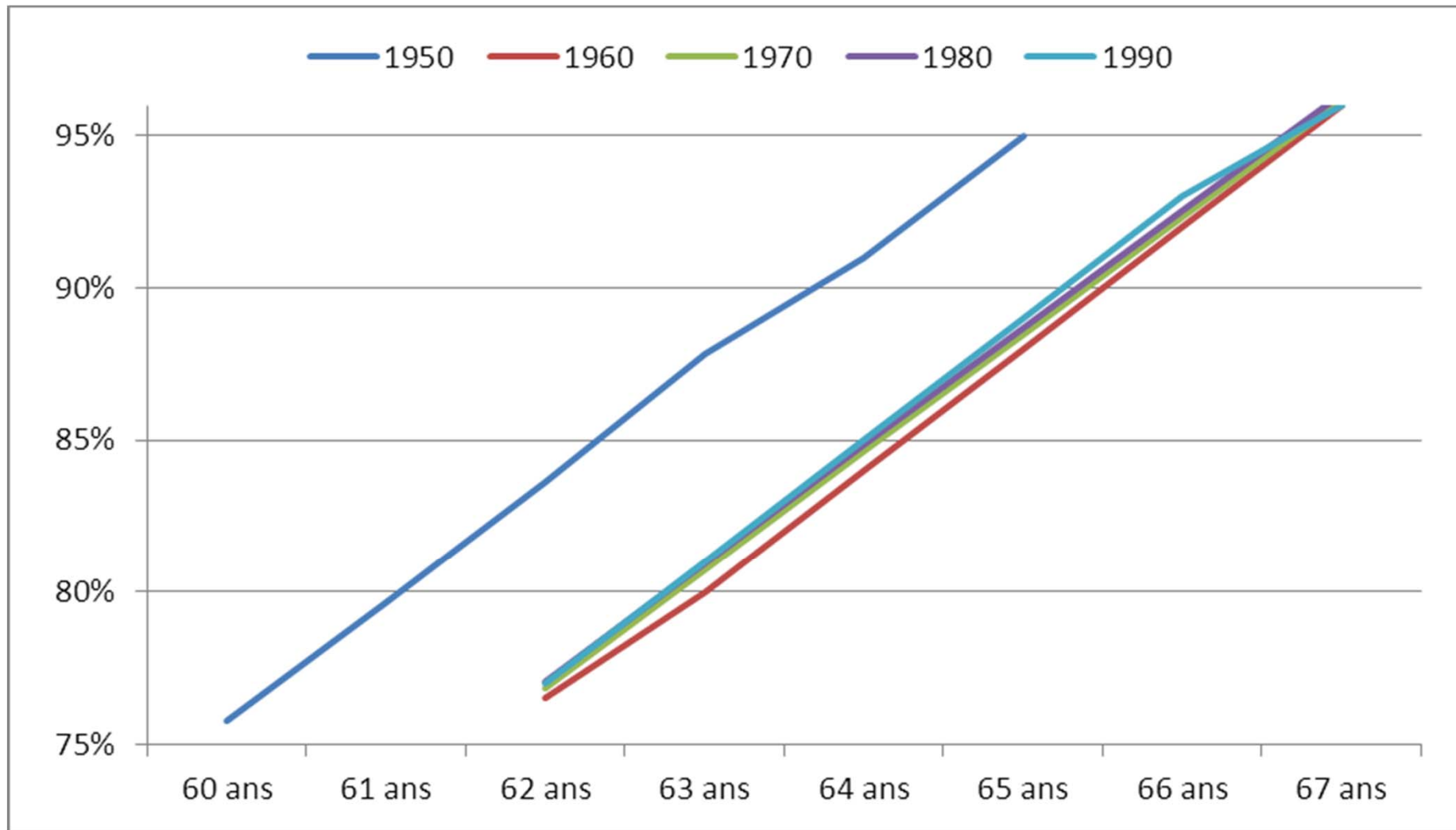
Génération	<i>Salaires brut de fin de carrière</i>	1950 (60 ans)	1960 (62 ans)	1970 (62 ans)	1980 (62 ans)	1990 (62 ans)
Cas type 5 (cat B sédentaire)	1,1*SMPT	68%	69%	69%	70%	70%
Cas type 6 (cat A, faible taux de prime)	1,5*SMPT	76%	77%	77%	77%	77%
Cas type 7 (cat A+ taux de prime élevé)	2,7*SMPT	54%	54%	55%	55%	55%
Cas type 8 (Actif avec départ possible à 50/52 ans)	1,2*SMPT	75% (50 ans)	68% (50 ans)	54% (52 ans)	54% (52 ans)	54% (52 ans)

Taux de remplacement net au fil des générations *Cas type 5 : agent sédentaire de catégorie B*



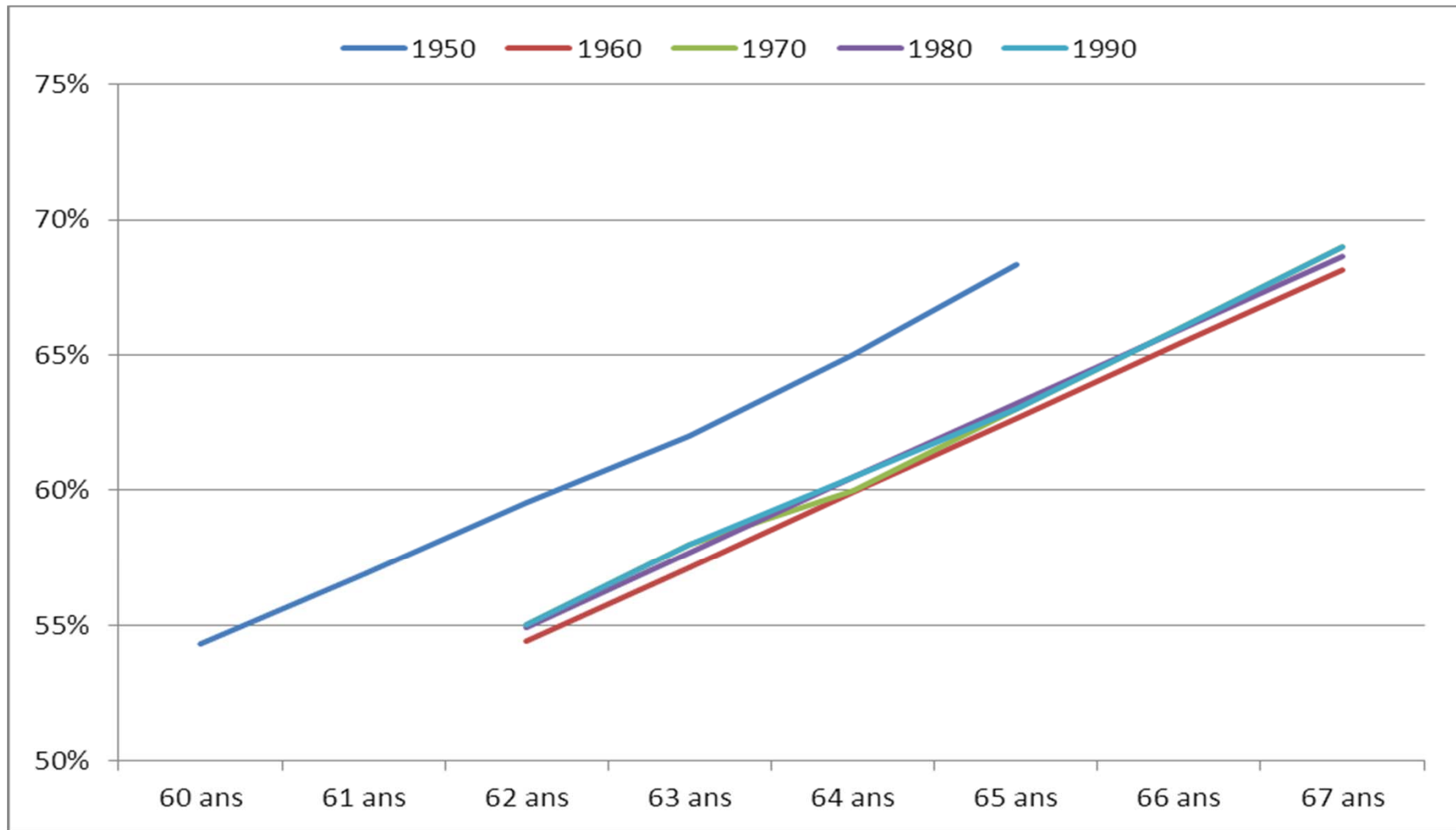
Taux de remplacement nets au fil des générations

Cas type 6 : agent sédentaire de catégorie A à faible taux de prime

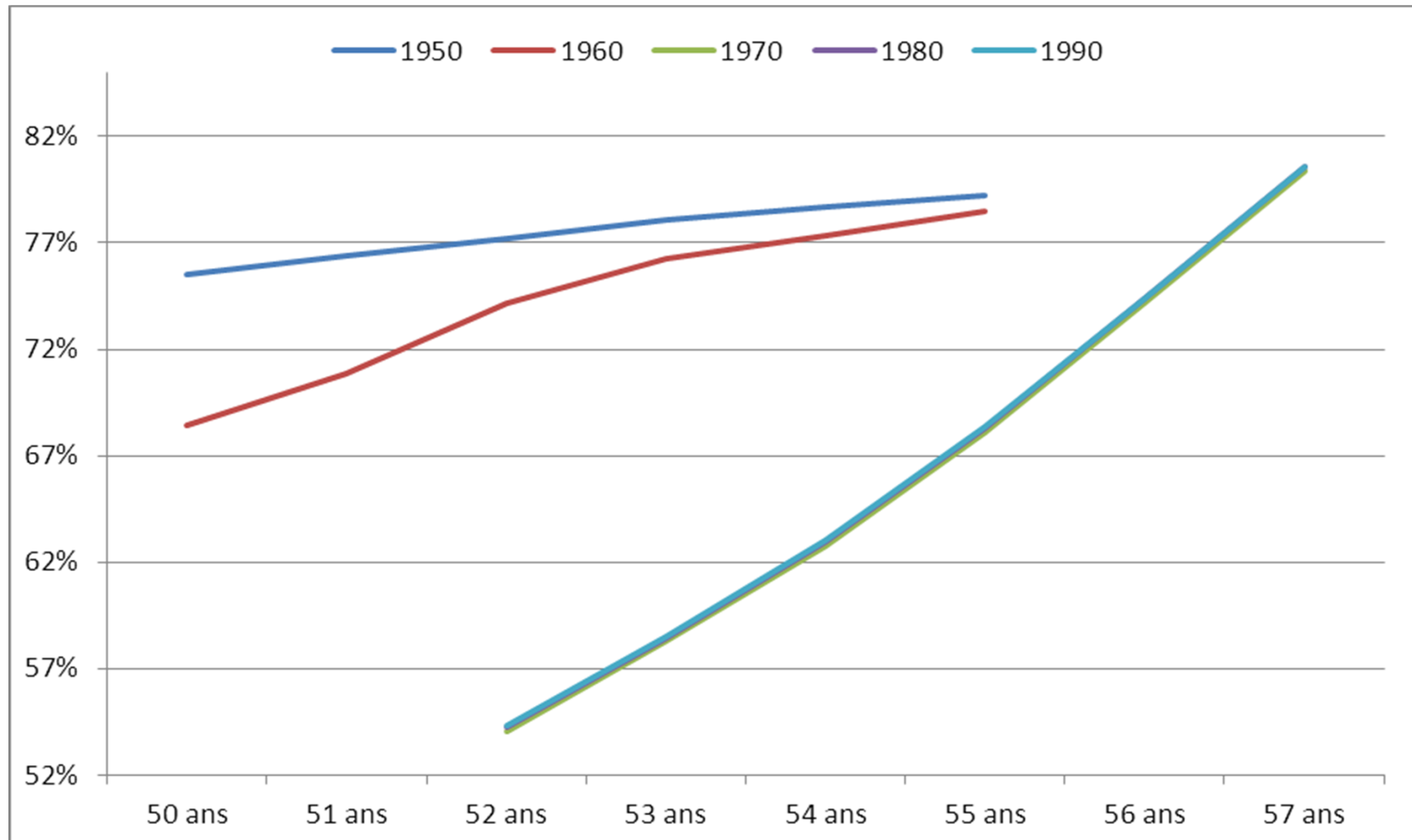


Taux de remplacement nets au fil des générations

Cas type 7 : agent sédentaire de catégorie A+ à taux de prime élevé

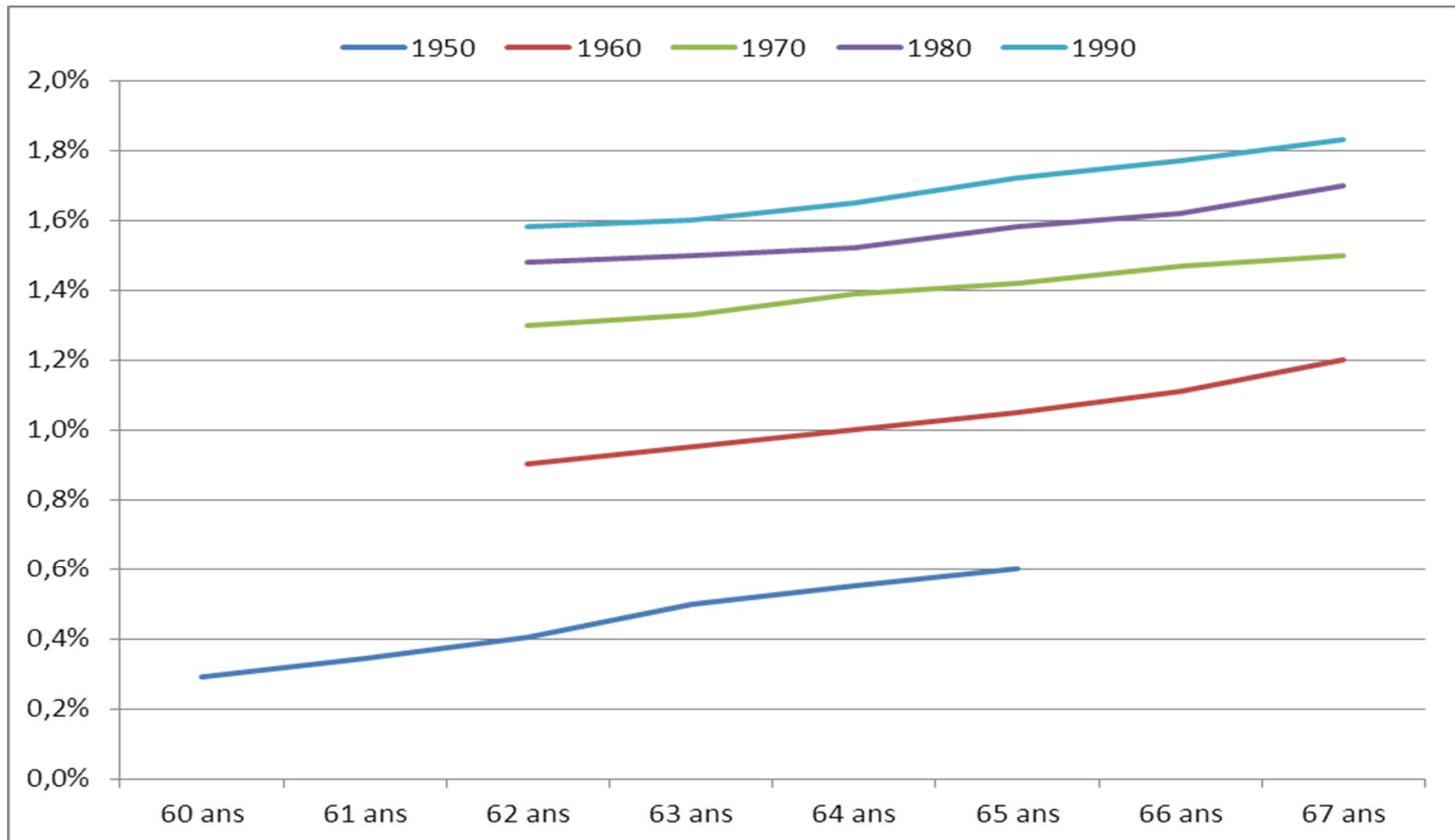


Taux de remplacement nets au fil des générations *Cas type 8 : agent actif avec départ possible à 50 ou 52 ans*



Taux de remplacement nets assuré par le RAFP

Cas type 7 : agent sédentaire de catégorie A+ à taux de prime élevé





Séance plénière – 26 février 2013

Conseil
d'Orientation
des Retraites

Merci de votre attention



Tous les documents du COR sur
www.cor-retraites.fr